



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ANNULATION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR LES SOLDES IMPAYÉS DES TAXES EXIGIBLES

Chelsea, 7 avril 2020– Réunis en séance ordinaire du conseil municipal par vidéoconférence le 7 avril 2020, les élus ont décidé de façon unanime d'annuler les intérêts et pénalités sur les soldes impayés des taxes exigibles. Cette annulation est valable pour la période comprise entre le 13 mars et le 1^{er} juillet 2020. Dans le cas où la situation persiste, le conseil municipal évaluera d'autres options afin d'alléger le fardeau fiscal de ces citoyens.

Les chèques postdatés déjà reçus seront encaissés aux dates prévues, à moins d'avis contraire du citoyen. Nous encourageons tous ceux et celles qui sont en mesure d'effectuer leur paiement de compte de taxes à la faire aux dates prévues afin de maintenir les liquidités de la municipalité.

Retard de paiement

Si vous pensez être incapable d'effectuer vos paiements aux dates prévues, s.v.p. nous en aviser le plus rapidement possible au h.cyr@chelsea.ca.

Veillez noter que les ententes prises par certains contribuables relativement à des retards de paiement de leur compte de taxes seront maintenues. Si vous pensez être incapable de respecter cette entente, nous vous demandons également de nous en aviser à l'adresse courriel ci-haut.

Paiement par prélèvement automatique

Pour arrêter les prélèvements automatiques et les paiements faits par l'entremise d'une institution financière, vous devez communiquer directement avec votre institution afin d'effectuer les modifications nécessaires.

-30-

Source :

Maude Prud'homme-Séguin
Responsable des communications
Municipalité de Chelsea
m.seguin@chelsea.ca